

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MAI 2022 à 20H30

PROCES-VERBAL

PRÉSENTS : M. Jacques DUPIN - Mme Roselyne PESTEIL - M. Christian BUSEYNE - M. Robert SALAMERO - Mme Marie-Thérèse CARAYON-BALLESTER - Mme Evelyne BOBY - Mme Amandine POUZET - Mme Alejandra COSTA - M. Jean-Marie LAYE - Mme Catherine CIANNI - M. César ASTRUC - M. Jacques ANDRIEU - Mme Marie-Paule LACHE - M. Laurent CAILLAT - M. Christian REDOUX - Mme Céline PIAZZA - M. Frédéric REUS - Mme Pascale FIORINA (ne prend pas part au vote) - M. Philippe POMMIER - Mme Isabelle SEMBEIL - M. David SANTACREU - M. Eric BOUJON.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Frédéric LACAS - Mme Florence LACAS-HERAIL - M. Pascal GAUREL (donne procuration à M. J. DUPIN) - M. Michel MAUREL (donne procuration à Mme M.P. LACHE) - Mme Marie CIOLELLI-TENZA (donne procuration à Mme M.T. CARAYON-BALLESTER) - Mme Christelle VANEECLOO (donne procuration à M. D. SANTACREU) - M. Yannick BENEZECH (donne procuration à M. E. BOUJON).

Secrétaire de séance : Madame Isabelle SEMBEIL est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente : le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Monsieur DUPIN excuse l'absence de Monsieur le Maire, toujours indisponible du fait de son accident. Il explique également qu'il effectue des séances de rééducation qui sont profitables. Il progresse rapidement et devient de plus en plus mobile.

Questions portées à l'ordre du jour :

Question unique. ZAC Garenque - Bilan de la concertation conformément aux articles L.300-2 et L.103-2 et suivants du code de l'urbanisme

Dans le cadre de la procédure de zone d'aménagement concerté (ZAC) dite « Garenque » initiée en décembre 2015, le Conseil municipal avait précisé les modalités préalables de concertation dudit projet conformément aux dispositions des articles L.103-2 et suivants et L.300-2 et suivants du Code de l'urbanisme. En octobre 2021, le Conseil municipal s'est prononcé sur le bilan provisoire de la concertation, en l'attente de la mise à disposition électronique des éléments relatifs aux dispositions environnementales. Cette mise à disposition s'est déroulée en novembre et décembre 2021. La concertation préalable relative au projet de ZAC « Garenque » semble donc aboutie. En application des dispositions de l'article L.103-6 du Code de l'urbanisme, le bilan de la concertation sera ainsi présenté au Conseil municipal qui en arrêtera le bilan.

Monsieur SANTACREU constate que Monsieur DUPIN a repris l'historique de la procédure jusqu'à la dernière campagne électorale des municipales et il voudrait revenir sur le discours du 1^{er} juillet 2019. Il rappelle l'engagement de maintenir le parc de la Yole et une noue végétalisée autour de cette extension de la commune et souhaite savoir comment sera traitée la jonction avec le tissu urbain et les trames viaires existants.

Monsieur DUPIN lui confirme la conservation du parc et la création sur la continuité avec le lotissement des terrasses d'une trame viaire de 16 à 20 mètres de large. Il explique cependant que la question de l'aménagement de cette zone sera abordée lors du prochain Conseil municipal. Il y aura à cette occasion la présentation de l'animation réalisée par l'aménageur qu'il sera proposé de retenir et qui permet d'avoir une meilleure idée du projet.

Monsieur DUPIN rappelle également qu'une présentation sera réalisée en Bureau Municipal demain soir et une autre en Commission Urbanisme le jeudi 05 mai, avant de présenter la question en Conseil municipal le 10 mai prochain.

**Mme FIORINA ne prenant pas part au vote,
la question est adoptée à l'unanimité**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H47